

Quant au point de vue du Québec, soyons réalistes. A mon sens, presque tous les Québécois—je ne parle pas de chefs politiques qui ont des vues bien personnelles sur les chances d'être portés au pouvoir—vont se rendre compte qu'ils n'ont qu'une ou deux options: ou bien ils font partie intégrante du Canada, ou bien, exception faite peut-être d'un bref interrègne, ils n'auront pas d'autre solution que de se laisser engloutir par les Américains. S'ils sont forcés de se joindre aux Américains, les Québécois doivent savoir qu'il ne sera plus question de bilinguisme, de biculturalisme, de statut spécial ou de communauté privilégiée. Comme le dirait un cabaleur américain à New York: «Vous serez des Américains, un point, c'est tout». Voilà ce qui attend les Québécois. Ou bien ils prennent la position que les grands chefs du Québec—Sir George-Etienne Cartier, Sir Wilfrid Laurier, entre autres—ont prise dans le passé, soit que le Québec est une partie loyale du Canada, ou bien ils sont menacés de disparition.

Il faut peut-être les secouer pour les convaincre. Ce que je viens de dire pourrait fort bien être le genre de secousse qui ferait comprendre aux Québécois qu'ils sont à la croisée des chemins, qu'ils doivent choisir et accepter les conséquences de leur décision.

Le sénateur Argue: Monsieur Williamson, si j'ai bien compris, vous avez présenté un tableau où le Sénat rejeterait l'Accord du lac Meech, ce qui mettrait le feu aux poudres. Il en résulterait des élections générales et, je présume, les Canadiens régleraient la question de l'Accord du lac Meech.

A mon avis, le Sénat n'a pas le pouvoir de bloquer l'accord. Nous pouvons avoir notre opinion, nous pouvons faire une déclaration, nous pouvons prendre position—ce qui pourrait influencer plus ou moins de Canadiens, mais je ne pense pas que ce serait nécessairement la fin de l'Accord du lac Meech.

La position du premier ministre du Nouveau-Brunswick n'est pas tout à fait claire à l'heure actuelle, mais, d'après ce que j'ai lu, il pourrait s'opposer à l'Accord du lac Meech. J'ai l'impression que la situation évolue au Manitoba: ceux qui s'opposent à l'Accord du lac Meech gagnent du terrain, et je ne pense pas qu'ils appartiennent tous au même parti politique. A mon avis, il est possible que le Manitoba rejette l'accord ou refuse de le ratifier. En Ontario, les gens continuent de se poser des questions, et l'opinion publique y est fort partagée, peut-être même également. Certains au moins ne sont pas sûrs que l'Ontario ratifiera l'Accord du lac Meech.

Voici ma question: Pensez-vous que l'Accord du lac Meech est voué à l'échec même sans des élections fédérales—il y aura des élections fédérales, mais elles ne porteront pas sur cet accord—du fait que l'une au moins des provinces refuserait de ratifier l'accord dans les délais impartis?

M. Williamson: Sénateur Argue, je vous signale que la question de la ratification de l'Accord du lac Meech est prévue dans les dispositions relatives aux amendements à la Constitution, soit l'Acte constitutionnel de 1982. Par conséquent, il se pourrait bien que l'Ontario et le Manitoba refusent ou s'abs-

[M. Williamson.]

tiennent simplement de l'entériner, et le reste des provinces avec le Québec, qui l'a déjà entériné, suffirait à le faire adopter. Autrement dit, l'unanimité, qui sera une condition nécessaire une fois que l'Accord du lac Meech sera entré en vigueur—si jamais il entre en vigueur—ne s'appliquerait pas dans les circonstances présentes. Ainsi, s'en remettre à quelqu'un d'autre constituerait un expédient très dangereux.

Le sénateur Argue: Je ne le conteste pas, et je ne suis pas compétent pour discuter avec vous les motifs constitutionnels sur lesquels vous fondez votre argument. Si je me reporte à ce que j'ai lu, cependant, tous les premiers ministres provinciaux ont convenu—cela fait partie de l'accord—que l'accord devrait être adopté à l'unanimité. Je ne conteste pas qu'ils puissent en revenir à la formule prévue à la Constitution telle qu'elle existe sans l'Accord du lac Meech, mais ne reconnaissez-vous pas qu'ils ont dit qu'il devrait y avoir unanimité et que le refus d'une seule province signifierait la fin de l'Accord du lac Meech?

● (1740)

M. Williamson: Avec respect, sénateur Argue, je me permets de vous renvoyer au paragraphe de mon mémoire qui concerne les politiciens, soit dit en passant. De nombreuses déclarations ont été faites par le premier ministre, les premiers ministres provinciaux et un grand nombre d'autres personnes quant à ce que signifie l'Accord du lac Meech, ce qu'il permettra de réaliser et ce qu'il exigera. Si une épreuve de force éclate, le premier ministre et ceux qui tiennent absolument à faire entrer en vigueur les dispositions de l'Accord peuvent se rabattre sur une position juridique stricte et dire: «Certes, nous aurions aimé avoir le consentement unanime, mais, puisque ce n'est pas possible, nous agissons en nous fondant sur la disposition strictement légale de la Loi constitutionnelle de 1982. Et voilà, l'accord entrera en vigueur.»

Le président: Merci, sénateur Argue.

Monsieur Williamson, vos observations me laissent perplexe, car je croyais que s'il n'y avait pas l'unanimité, l'Accord du lac Meech ne pourrait pas entrer en vigueur; mais vous semblez dire que si, ce serait possible, en vertu de l'ancienne formule.

Le sénateur Frith: Politiquement, ce serait difficile, mais juridiquement, c'est tout à fait possible.

M. Williamson: Oui, monsieur le président. Puis-je ajouter que Sir Winston Churchill a déjà écrit que l'amiral Jellicoe était le seul homme qui pût perdre la Première Guerre mondiale en un après-midi. Je prétends que cette honorable Chambre est la seule puissance au Canada qui puisse le sauver ou permettre qu'il soit détruit en un après-midi.

Le président: Je vous remercie, monsieur Williamson, d'avoir témoigné devant notre comité plénier aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

Le président: Honorables sénateurs, avant de demander la levée du comité plénier, puis-je signaler que j'ai reçu une lettre de M. Louis «Smokey» Bruyère, du Conseil national des autochtones du Canada, me demandant d'apporter deux corrections au compte rendu du 2 décembre dernier.